

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2011

* * * * *

Convocation du Conseil : 20 Juin 2011

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 27 Juin 2011 à 20 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Mai 2011 - Rapport de l'Eau 2010 - Tarifs cantine Rentrée Scolaire 2011/2012 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Lotissement des Eures : Choix du prestataire pour l'étude géotechnique - Enquête Publique relative à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement - Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) : Inscription d'un chemin - Syndicat Départemental d'Exploitation et d'Entretien des Réseaux d'Eau (S.D.E.E.R.E) : Dissolution du Syndicat - Amendes de Police 2011 - Demande d'acquisition d'une portion de Domaine Public à Vaumoins - Demande d'acquisition d'une portion de Domaine Public au Pont - Réhabilitation du Bâtiment au Pont : Demande de subventions - Aménagement extérieur de l'Eglise : Demande de subventions - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, JABRILLAT, DEVOS, Mme AUDOUX, MM. PETIT, GOUNY, LASCOUX, Mme DROUILLARD, M. CHARBONNIER, Mme VIAU.

ABSENTS : M. CHANUDET.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2011
--

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE L'EAU 2010

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE ce rapport.

TARIFS CANTINE RENTREE SCOLAIRE 2011/2012

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 29 juin 2006 prévoit que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée scolaire 2011/2012, soit :

☞ Tarif du repas servi aux élèves du RPI GLENIC/JOUILLAT : **2,66 €**

☞ Tarif du repas servi aux adultes :

◆ *Personnes Extérieures* : **5,49 €**

◆ *Personnel de la Collectivité* : **3,17 €**

◆ *Agent chargé de la confection des repas* : repas sous forme d'avantage en nature.

Il a été demandé s'il pouvait être envisagé d'élaborer un repas avec des produits frais, notamment la ferme de SAINTARY à Rimondeix. Benoît LASCoux, Philippe ISOLA et André JABRILLAT - avec l'aide de l'agent qui confectionne les repas - sont chargés de voir la faisabilité technique et financière de la mise en place de ce type de repas.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Monsieur le Maire indique que la loi du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit qu'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être élaboré au plus tard le 31 Décembre 2011.

Après avoir pris connaissance de ce projet de schéma élaboré par Mr le PREFET de la Creuse,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

EMET un avis favorable concernant le projet de création de la communauté d'agglomération et du positionnement de la commune de GLENIC au sein de cette structure.

S'INTERROGE sur les difficultés futures de gestion dans le cadre de cette communauté d'agglomération prenant en compte des bassins économiques et culturels peu cohérents avec le schéma d'analyse sur l'attractivité des territoires.

APPROUVE pleinement le rattachement des communes de JOUILLAT et ANZEME.

LOTISSEMENT DES ECURES : CHOIX DU PRESTATIRE POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE

EXPOSE DU MAIRE

Le Cabinet SAUNIER & ASSOCIES a consulté 3 prestataires pour la réalisation d'une étude géotechnique :

- ALPHA BTP à LIMOGES
- CEBTP à LIMOGES
- A.I.S à SAINT BENOIT

A ce jour, il y a eu 2 propositions :

- ALPHA BTP pour un montant de 4 157.30 € T.T.C
- CEBTP pour un montant de 9 149.40 € T.T.C

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

RETIENT la proposition d'ALPHA BTP pour un montant de 4 157,30 € TTC

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXPOSE DU MAIRE

La SAS ABIODIS Creuse a sollicité l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (unité de valorisation de biomasse par voie de méthanisation – UVBME) sur la zone industrielle des « Garguettes » commune de GUERET.

Ce dossier est soumis à enquête publique du 08 Juin 2011 au 08 Juillet 2011. La Commune de GLENIC est concernée par le rayon d'affichage de trois kilomètres autour de cette installation.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

EMET un avis favorable à cette demande.

PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse, conformément à la loi initiale du PDIPR du 22/07/83, complétée par le décret du 06/02/86 et par la circulaire du 30/08/88 et maintenant inscrit dans le code de l'environnement à l'article L 361 - 1.

Après avoir pris connaissance de l'itinéraire de randonnée départemental « Val de Creuse »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DEMANDE l'inscription des chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse.

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Ils seront inscrits au PDIPR de la Creuse, comme « Itinéraire de randonnée pédestre et équestres ».

Le chemin concerné par cet itinéraire est :

- N° 1 Chemin sans nom de la RD940 à la limite communale avec SAINT-FIEL (en partie)

Ci-joint à cette délibération une carte du tracé de l'itinéraire de Pays « Val de Creuse » sur le territoire de la commune (au 1/25 000ème), où est distingué le chemin numéroté à inscrire.

Le Conseil Municipal, s'engage :

- ♦ A conserver à ce sentier de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année.
- ♦ A autoriser le Conseil Général de la Creuse à entretenir et baliser l'itinéraire, conformément à la Charte nationale du balisage et garantir le renouvellement des marques autant que besoin.

Le Conseil Municipal prend acte que la commune peut s'assurer l'assistance technique du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAU (SDEERE)
--

Monsieur le Maire fait part d'une délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Exploitation et d'Entretien des Réseaux d'Eau (SDEERE) décidant :

- de la dissolution du Syndicat Mixte
- de l'affectation de l'excédent disponible d'environ 2 270 € qui sera versé à l'association dénommée « Ligue Nationale contre le Cancer » Comité de la Creuse.

Chaque collectivité adhérente doit délibérer pour donner son accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE son accord à la dissolution du Syndicat Mixte.

ACCEPTE le versement du solde excédentaire à l'association « Ligue Nationale Contre le Cancer - Comité de la Creuse »

AMENDES DE POLICE 2010

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de répartition des recettes supplémentaires procurées en 2010 par le relèvement des amendes de police relatives à la circulation routière, la commune bénéficie d'une subvention de 428 € pour un montant de travaux s'élevant à 1 494.92 € T.T.C, soit une partcommunale de 1 066.92 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE ce devis.

DECIDE d'utiliser cette somme pour l'achat de panneaux de signalisation

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE DOMAINE PUBLIC A VAUMOINS

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 08 Mai 2011 relative à la mise à l'enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion de Domaine Public au profit de Mr Robert BOURDON & Mme Josette MIAUX, domiciliés « 5, Vaumoins ».

Il précise que l'enquête publique s'est déroulée du 30 Mai 2011 au 15 Juin 2011 inclus. Aucune observation n'a été formulée ni à l'encontre du projet, ni en faveur du projet. Le registre d'enquête a été clos et signé par le Commissaire-Enquêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'aliénation d'une portion de Domaine Public au profit de Mr Robert BOURDON & Mme Josette MIAUX.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE DOMAINE PUBLIC AU PONT

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mr & Mme Michel DEVOS, domiciliés «20, Le Pont» qui sollicitent l'acquisition d'une portion de Domaine Public située à proximité de leur propriété.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe à cette demande

FIXE le prix de vente à 1 € le m²

Cette affaire sera soumise à Enquête Publique.

Les frais d'acte notariés, de bornage et les honoraires du Commissaire Enquêteur seront à la charge des acquéreurs.

REHABILITATION DU BÂTIMENT AU PONT : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de biens immobiliers situés « 25, Le Pont » à GLENIC. La signature de l'acte doit intervenir le 30 juin 2011.

Il indique que des travaux sont nécessaires pour la réhabilitation de ce bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du FEDER.

AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle le projet d'éclairage extérieur de l'Eglise.

IL indique que le montant des travaux s'élève à 6 195, 90 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre d'ERDF.

A la demande de la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) et de la gendarmerie une proposition a été faite pour la mise en place d'une télésurveillance à l'Eglise.

Le coût des travaux s'élève à 3 803,28 € TTC subventionnable par le Ministère de la Culture (50 %) et le Département (17.5 %), auxquels s'ajouterait un contrat d'entretien annuel de 1 148,16 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité.

SURSEOIT à cette proposition, estimant qu'uniquement le risque de nuit sera couvert, l'édifice étant ouvert au public dans la journée.

SUIVI DES DOSSIERS

Néant

AFFAIRES DIVERSES

Néant

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 08 septembre 2011 à 20 heures.